



A retourner à la Mairie avant le 07 juillet 2023

FICHE D’INSCRIPTION CANTINE - GARDERIE ANNEE 2023– 2024

Cette fiche d’inscription, accompagnée du dossier familial d’inscription, est indispensable pour la prise en charge des enfants par le SIVU Scolaire. Une fiche par enfant est à remplir.

Nom et Prénom de l’enfant :

Date de Naissance : Classe en sept. 2023 :

Adresse :

Tél. portable Mère : adresse email :

Tél. portable Père : adresse email :

Allergies alimentaires :

J’inscris mon enfant : Inscription enregistrée et facturée selon les conditions fixées par le règlement intérieur Cantine – garderie

A la Garderie :

Je choisis l’option :

Forfait semaine annuel

Passage occasionnel

Cocher la (les) case (s) :

Tarif : **13€**

Tarif : **4.80€**

7h30 à 8h05	<input type="radio"/>	lundi	<input type="radio"/>	mardi	<input type="radio"/>	jeudi	<input type="radio"/>	vendredi
16h30 à 18h15	<input type="radio"/>	lundi	<input type="radio"/>	mardi	<input type="radio"/>	jeudi	<input type="radio"/>	vendredi

Le Forfait semaine implique que votre enfant est inscrit sur l’année complète 2023-2024 selon les modalités précisées ci-dessus. Le changement en cours d’année de modalité d’inscription n’est possible qu’une fois par an, sur présentation d’un justificatif attestant d’une modification des horaires de travail des parents.

Le passage occasionnel demande une inscription au minimum la veille avant 18h, sur le logiciel de réservation en ligne mis en place. En cas d’oubli, si l’enfant n’est pas inscrit, il ne sera pas accueilli par le service périscolaire.

A la cantine scolaire : (11H15 à 13H20)

Je choisis l’option :

Inscription annuelle

Inscription occasionnelle

En cas d’inscription annuelle, cochez les jours où votre enfant sera inscrit à la cantine

<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Rappel : Pas de cantine le mercredi

L’inscription occasionnelle demande une inscription chaque semaine, du jeudi de la semaine N avant 8h pour la totalité de la semaine N+1. En cas d’oubli, si l’enfant n’est pas inscrit, il ne sera pas accueilli par le service périscolaire.

Tarifs : Enfants de La Chapelle Blanche-Villaroux- Détrier-La Croix de la Rochette : **6,30 € par jour**
Autres communes : **7,30 € par jour**

La Chapelle Blanche, le/...../.....

Signature des parents ou tuteurs